

DROIT SOCIAL POUR LES MANAGERS

PARTICIPANT(S) :

Manager, Responsables de service, toute personne ayant à traiter les obligations sociales au sein de sa structure.

ORGANISATION :

Durée : 14h soit 7,5h en distanciel + 6,5h de travaux intersession
Lieux : Classe virtuelle

INTERVENANT(S) :

Formateur expert sur le Droit social.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin - CS 31996 -

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder 33504 Libourne

Cedex

Tél : 05 57 25 40 40

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Connaître et anticiper les principales obligations juridiques en matière sociale.
- Gérer efficacement les obligations en matière d'IRP.
- Connaître les bases des obligations en matière de formation professionnelle.
- Maîtriser les risques pour l'entreprise et l'employeur.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Méthodologie alliant les apports théoriques, interactivité et échanges d'expériences, illustration par des exemples concrets et des exercices pratiques de mise en situation.

CONTENU DU PROGRAMME

LE CADRE JURIDIQUE DE LA RELATION DE TRAVAIL.

Le droit du travail français et l'Union européenne
Les conventions collectives et les accords d'entreprise, les évolutions actuelles

LES NORMES LIEES A L'EMBAUCHE.

Le recrutement, la non-discrimination, l'analyse du profil.
Les deux grands types de contrats et leurs contenus (CDD, CDI).
Les temps de travail (horaires ou forfait jours), les accords d'annualisation.
Les congés payés et autres congés.
Les suspensions de contrat de travail.

LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL.

Démission ou rupture conventionnelle.
La retraite.
Les licenciements économiques et non économiques.

LES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL.

Les obligations des employeurs, l'organisation des élections.
Les attributions des institutions (DP, CHSCT, CE ou DUP) la DUP nouvelle version, le comité économique et social (la fusion des institutions).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ENTRETIEN PROFESSIONNELLE.

Les règles actuelles.
L'entretien professionnel, le CPF.

LA RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR.

La gestion des litiges.
La responsabilité civile et pénale du dirigeant.